élections Québec

DGE-1030.1-VF (20-03)

Liste des solliciteurs

En vertu de l'article 499.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, je,

_____,
Nom de la représentante financière ou du représentant financier

représentant(e) financier(ère) de

_____,
Nom de la personne candidate à la direction

ai désigné par écrit les solliciteurs énumérés ci-dessous.

Nom et adresse des solliciteurs	**Pour la période** Du	Au	**Numéro du certificat**
Nom et prénom	_____	_____	_____
Adresse			
Nom et prénom	_____	_____	_____
Adresse			
Nom et prénom	_____	_____	_____
Adresse			
Nom et prénom	_____	_____	_____
Adresse			
Nom et prénom	_____	_____	_____
Adresse			

_____ Signature de la représentante financière ou du représentant financier

_____ Date

N.B. : Si le représentant financier désigne des personnes pour solliciter et recueillir des contributions, il doit dresser une liste des solliciteurs et la remettre au représentant officiel. Si aucun solliciteur n'est nommé au cours de l'exercice financier, une liste vide doit obligatoirement être signée par le représentant financier et être jointe au rapport des revenus et dépenses de campagne transmis au représentant officiel.